

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales



**Le 2 juin 2026**

## TABLE DES MATIÈRES

### SOINS VIRTUELS

M. Savoie

L'hon. M. Dornan

M. Savoie

L'hon. M. Dornan

M. Savoie

L'hon. M. Dornan

M. Savoie

L'hon. M. Dornan

M. Savoie

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### ÉNERGIE

M. Austin

L'hon. K. Chiasson

M. Austin

L'hon. K. Chiasson

M. Austin

L'hon. M<sup>me</sup> Holt

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Coon

L'hon. K. Chiasson

M. Coon

L'hon. K. Chiasson

### CLINIQUES DE SOINS COMMUNAUTAIRES

M. Russell

L'hon. M. Dornan

M. Russell

L'hon. M. Dornan

M. Russell

L'hon. M. Dornan



[Traduction]

### SOINS VIRTUELS

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Nous avons appris la semaine dernière que des membres du personnel infirmier praticien participant à la transition d'eVisitNB vers Foundever avaient tiré la sonnette d'alarme. Depuis que le gouvernement actuel a décidé de remplacer eVisitNB par Foundever, la question suscite la consternation, l'inquiétude et surtout la peur de perdre un service qui, de l'avis général, fonctionnait très bien pour les personnes qui en avaient besoin. Le gouvernement avait promis une transition en douceur d'ici au 1<sup>er</sup> avril de cette année. La date a ensuite été repoussée au 1<sup>er</sup> juillet. La décision a fait sourciller les parlementaires de ce côté-ci de la Chambre, car c'était une indication claire que le gouvernement avait adopté, une fois de plus, son approche qui consiste à tirer d'abord et à viser ensuite, et qu'il n'avait pas examiné attentivement les détails du contrat. L'opposition officielle continue de poser des questions à la première ministre et au ministre de la Santé, mais aucune réponse n'a été fournie par le gouvernement, qui se dit faire preuve de la transparence la plus radicale de l'histoire du Nouveau-Brunswick. La première ministre fera-t-elle preuve de transparence radicale et nous révélera-t-elle les détails du contrat inacceptable? Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je suis ravi de prendre la parole aujourd'hui pour rassurer les gens du Nouveau-Brunswick. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent obtenir de bons soins virtuels. Ces soins sont actuellement offerts, et ils seront encore meilleurs à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Nous avons entendu 19 compagnies, ainsi que des patients et des membres du personnel infirmier praticien qui ont décrit ce que les gens veulent voir en place le 1<sup>er</sup> juillet. Ils l'obtiendront. Je suis très content de soutenir notre nouvelle compagnie. Je rencontre régulièrement ses représentants. Nous avons discuté des préoccupations soulevées par le personnel infirmier praticien. Je suis tout à fait persuadé qu'il y aura une transition en douceur vers une compagnie de soins virtuels ultramoderne en 2026. Merci.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Les personnes que le gouvernement n'écoute pas, qui ne croient pas qu'il y aura une transition en douceur, sont celles qui accomplissent le travail au quotidien. Le contrat actuel coûtera plus cher, mais offrira moins de services. Il s'agit d'un contrat de 30 millions de dollars sur 2 ans, alors que le contrat avec eVisitNB s'élevait à 11 millions par année. Cela représente une hausse des coûts de 33 %, mais les personnes qui n'ont déjà pas accès à un fournisseur de soins primaires lorsqu'elles en ont besoin auront encore moins accès aux services.

On sait que la compagnie eVisitNB, conçue et exploitée au Nouveau-Brunswick, repose actuellement sur un modèle souple qui permet au personnel infirmier praticien de

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

consulter le plus grand nombre possible de patients au cours d'une journée, et qu'eVisitNB assure les suivis afin que les membres du personnel infirmier praticien puissent se concentrer sur leur prochain patient. Or, Foundever imposera des plages de consultation de 20 minutes, que le patient se présente ou non, et les membres du personnel infirmier praticien devront eux-mêmes effectuer tous les suivis connexes. Quel sera le résultat? Moins de patients seront vus, le personnel infirmier praticien devra assumer davantage de tâches administratives et les gens du Nouveau-Brunswick auront un accès plus limité aux soins de santé. La première ministre, qui se dit guidée par les données, est-elle prête à payer davantage pour un service qui sera accessible à un nombre encore plus restreint de personnes du Nouveau-Brunswick? Selon les données, c'est ce qui se produira.

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je pourrais prendre la parole toute la journée pour rassurer les gens du Nouveau-Brunswick. Les gens qui font appel à un service aujourd'hui en veulent davantage. Ils ne veulent pas attendre comme lorsqu'ils appellent Air Canada, sans savoir quand on les rappellera ni même si elles recevront un appel dans le cas des francophones. Je suis très content que le nouveau service soit accessible à partir de MaSantéNB, de Télé-Soins 811 et de nombreux autres services qui y seront intégrés, ce qui permettra aux gens d'obtenir les soins appropriés au bon moment. Je suis très content que le tout se fasse de façon progressive. Je remercie beaucoup le député d'en face de me donner continuellement l'occasion de m'exprimer à ce sujet. J'espère que vous poserez plus de questions. Merci.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Bien sûr, Madame la présidente, car plus les gens d'en face parlent, plus les gens du Nouveau-Brunswick constatent que la confiance qu'ils ont accordée au gouvernement actuel reposait était mal placée. Si seulement la dernière question représentait le pire de la situation. Ce n'est pas le cas. Le contrat initial envoyé aux membres du personnel infirmier praticien indiquait qu'ils auraient besoin d'un accès aux dossiers électroniques, puisque la compagnie n'avait pas encore obtenu les autorisations nécessaires à ce sujet. Les contrats ont ensuite été modifiés, et la question de l'accès a été omise. Il est clair que le gouvernement Holt et Foundever improvise au fur et à mesure. Cela n'inspire guère confiance quant à la façon dont le gouvernement gère le dossier. Plus de 70 membres du personnel infirmier praticien affirment craindre que la situation n'entraîne une détérioration des résultats pour les patients. Ce sont des gens qui parlent en connaissance de cause, des gens qui travaillent effectivement au sein du système. Les gens du Nouveau-Brunswick ont tout à fait raison de s'inquiéter de la situation. La première ministre renoncera-t-elle au mauvais contrat et rassurera-t-elle les gens du Nouveau-Brunswick qu'ils ne perdront pas l'accès à un système de consultation virtuelle, qui donnait déjà de bons résultats? Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je suis très content de rassurer les gens du Nouveau-Brunswick qu'ils auront accès aux soins de santé virtuels au Nouveau-Brunswick à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Merci



beaucoup au député d'en face de nous avoir fait part des préoccupations des membres du personnel infirmier praticien. Nous les entendons. Nous prenons des mesures à cet égard. Nous avons reçu des lettres de la part des membres du personnel infirmier praticien qui nous ont fait part de leurs préoccupations concernant l'ancien système et qui attendent avec impatience que soit mis en place un nouveau système moderne. Vous savez, les membres de notre personnel infirmier praticien qui font partie du nouveau système pourront prescrire directement, en leur propre nom, des analyses sanguines. Ce n'était pas le cas au sein de l'ancien système. Ils devaient d'abord avoir l'approbation d'un directeur médical. Une telle approche ne permettait pas au personnel infirmier praticien d'exercer à la pleine mesure de leur champ de pratique. Nous sommes ravis de constater que les gens du Nouveau-Brunswick disposeront dans l'avenir d'un système progressif. Merci, Madame la présidente.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, j'espère que le gouvernement continuera tout simplement à camper sur ses positions, encore et encore, car les gens du Nouveau-Brunswick connaîtront la vérité lorsqu'ils passeront enfin au nouveau contrat. Voici une citation directe des membres du personnel infirmier praticien qui expriment leurs préoccupations au sujet du mauvais contrat.

*Actuellement, nous voyons entre 400 et 800 patients par jour, mais, dans le cas du contrat proposé, lequel est axé uniquement sur les rendez-vous, nous ne serons pas en mesure de voir ne serait-ce qu'une fraction de ce même nombre de patients. C'est nous qui sommes quotidiennement en première ligne auprès des personnes du Nouveau-Brunswick, et nous constatons que les **patients sont inquiets et, à juste titre, préoccupés quant à leur capacité d'obtenir des soins de santé après le 30 juin**. Compte tenu des pratiques d'embauche actuelles de Foundever, il nous est difficile, sur le plan moral, de continuer à rassurer les patients en leur disant que le système répondra à leurs besoins. Nous craignons de plus en plus que l'incapacité à prodiguer des soins de façon sécuritaire n'**entraîne des conséquences néfastes réelles sur nos patients**, dont le bien-être nous tient profondément à coeur. [Traduction.]*

La première ministre ne voit-elle donc pas de telles préoccupations? Sera-t-elle à ce point aveugle aux préoccupations des gens qui accomplissent le travail au quotidien? Croit-elle que les membres du personnel infirmier praticien, qui, manifestement...

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, nous avons effectivement reçu une lettre, mais celle-ci était anonyme ; je ne suis donc pas très sûr de ce que l'on entend par « citation directe ». Nous avons reçu d'autres lettres de l'association des infirmières praticiennes. Celle-ci nous a fait part de certaines préoccupations. Nous avons rencontré le personnel infirmier concerné. Vous savez, je suis très content que les membres de notre personnel infirmier praticien se

## Questions orales

soucient du bien-être des gens du Nouveau-Brunswick. Ce sont des partenaires de confiance en matière de gestion des soins de santé.

Nous avons parlé avec des représentants de Foundever. Ils nous assurent que le système permettra de répondre à un vaste éventail de besoins, d'orienter les gens à vers de multiples ressources, de fournir des conseils directement, de prescrire des analyses sanguines, d'en recevoir les résultats et d'assurer le suivi nécessaire. Plus j'examine le dossier, plus je suis convaincu qu'il s'agit de la meilleure voie à suivre pour que les gens du Nouveau-Brunswick obtiennent les soins virtuels qu'ils réclament et auxquels ils s'attendent. Merci.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Le ministre est la seule personne rassurée, Madame la présidente. Croyez-moi. Voici un autre extrait.

*En tant que membres du personnel infirmier praticien, nous sommes des défenseurs de la sécurité des patients et nous sommes profondément préoccupées par le fait que la compagnie n'a pas la capacité d'offrir des services de soins virtuels équivalents au Nouveau-Brunswick compte tenu de l'échéance imminente. [...]*

*Nous sommes tous conscients des défis que rencontrent nos patients pour accéder aux soins, en particulier ceux qui n'ont pas de fournisseur de soins primaires. À eVisitNB, nous avons permis à d'innombrables patients d'éviter les urgences du Nouveau-Brunswick, et nous avons de sérieuses préoccupations quant à la sécurité des patients et à l'accès aux soins à compter du 1<sup>er</sup> juillet. **À la lumière de ce que nous savons de la compagnie Foundever, nous ne croyons pas qu'elle sera prête ni en mesure d'assumer la tâche ; nous n'estimons pas non plus qu'elle investisse le temps et les ressources que mérite la province.***

[Traduction.]

La première ministre respecte-t-elle l'opinion et les connaissances des membres du personnel de première ligne? Les croit-elle, oui ou non?

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, la question ne porte pas sur la croyance. Nous sommes vraiment reconnaissants aux membres du personnel infirmier praticien de leur contribution et de leur soutien. Franchement, ils contribuent vraiment à éviter des visites aux urgences, et ils continueront à le faire à compter du 1<sup>er</sup> juillet et du 1<sup>er</sup> août. Ils continueront de jouer un rôle très important. Nous continuons d'être à l'écoute des membres du personnel infirmier praticien. Nous les rencontrons régulièrement.

Les membres du personnel infirmier praticien ne connaissent ni les détails ni le fonctionnement de Foundever. Il en est simplement ainsi. Nous en sommes toutefois conscients. Foundever nous a présenté des plans assez solides pour aller de l'avant et respecter l'échéance, et le tout est stipulé dans le contrat. La compagnie est tenue d'offrir des soins virtuels aux gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons des moyens d'assurer le



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

suit. Nous avons discuté avec Foundever et les fournisseurs précédents, et nous nous attendons à ce que la compagnie remplisse ses obligations envers les gens du Nouveau-Brunswick. J'entends parler d'attentes positives selon lesquelles les soins virtuels se poursuivront le 1<sup>er</sup> juillet. Je n'ai rien entendu, qui me ferait croire que cela ne se produira pas, et je suis au courant des plans de l'entreprise. Merci beaucoup, Madame la présidente.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, le service était censé commencer le 1<sup>er</sup> avril, et maintenant c'est le 1<sup>er</sup> juillet. Le gouvernement devrait recevoir des signaux d'alarme de toutes parts, mais ses parlementaires font la sourde oreille. Ils n'écoutent pas les personnes qui travaillent réellement au sein du système. On repassera pour ce qui est de la collaboration, de la confiance et du leadership.

Les membres du personnel infirmier praticien qui ont accompli le travail au service des patients du Nouveau-Brunswick sont maltraités dès le départ. Alors qu'une compagnie américaine, Foundever, gagne beaucoup plus d'argent du contrat actuel que ne l'a jamais fait eVisitNB, une société basée et fondée au Nouveau-Brunswick, et ce, en offrant beaucoup moins de services, les membres du personnel infirmier praticien seront contraints d'accepter une rémunération environ deux fois moindre qu'auparavant, et on leur donne 48 heures pour signer un contrat qu'ils sont réticents à signer. Voilà tous des signes qui indiquent que l'on fait fausse route, Madame la présidente. La première ministre pense-t-elle vraiment que les travailleurs de première ligne, qui ont évité à des milliers de personnes de se retrouver aux urgences... Croit-elle vraiment qu'ils méritent d'être moins bien rémunérés? Manifestement, elle le croit, puisqu'elle défend le contrat à chaque occasion. Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je m'efforce de ne pas me répéter ; je ne le ferai donc pas. J'ai entendu les questions. Je les ai entendues à trois reprises. J'aimerais vous parler d'une clinique que j'ai visitée ce matin pendant notre passage à Moncton. On l'appelle « clinique d'accès », et c'est à cet endroit que 6 infirmières et 3 médecins prennent en charge plus de 15 000 patients. Ils font très bien leur travail, ils sont très fiables et ils font preuve de leadership au Nouveau-Brunswick. Nous jumelons des patients à des médecins et à des infirmières praticiennes. Voilà donc une bonne nouvelle de notre voyage à Moncton ce matin. Je tiens à rassurer les gens que les soins virtuels, les soins en personne et l'accès aux soins s'améliorent tous à mesure que nous progressons. Merci beaucoup, Madame la présidente.

**M. Hogan** (Woodstock-Hartland, PC) : Madame la présidente, la première ministre a confié la gestion des services virtuels de santé de centaines de milliers de personnes du Nouveau-Brunswick à une compagnie américaine de la Floride. La première ministre versera 33 % de plus à cette compagnie américaine, et ce n'est pas tout. La compagnie américaine réduira la rémunération du personnel infirmier du Nouveau-Brunswick afin qu'une part

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

encore plus importante des profits puissent prendre le chemin du sud, vers Miami, en Floride, aux États-Unis. Félicitations, Madame la première ministre. Le président Trump serait fier de vous. On ne peut en dire autant des gens du Nouveau-Brunswick, surtout à la fin du mois, si le cafouillage continue de tourner à la catastrophe au rythme où il le fait depuis le début. Par souci d'équité envers la première ministre, avant de lui poser une autre question, je lui demanderai ceci : a-t-elle enfin pris conscience de tous les signes annonciateurs du cafouillage qui se profile à l'horizon, ou garantit-elle toujours une transition en douceur vers Foundever à la fin du mois?

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, le fait que le député d'en face a qualifié de « cafouillage » des efforts que nous avons entrepris en tant que gouvernement crédible me préoccupe. Les personnes qui appellent aujourd'hui obtiennent des soins virtuels. Les personnes qui appelleront le 1<sup>er</sup> juillet obtiendront également des soins virtuels. Nous passons à un système conçu par des personnes. Foundever, eVisitNB et 17 autres compagnies ont contribué à l'élaboration de la demande de proposition. L'entreprise retenue devra respecter les engagements, et nous lui demanderons de rendre des comptes. Je vois donc des signes de réussite, des signes prometteurs pour 2026, et des signes que nous allons de l'avant d'une manière qui est à l'écoute des gens du Nouveau-Brunswick. Merci beaucoup, Madame la présidente.

**M. Hogan** (Woodstock-Hartland, PC) : Madame la présidente, les signes de succès ressemblent un peu à toutes les annonces concernant des cliniques de soins collaboratifs qui ouvriront un jour, dans l'avenir. Je crois que la première ministre compte sur le fait que les gens du Nouveau-Brunswick s'indigneront du dossier Foundever, un cas à la fois, au gré des situations individuelles — chaque personne peu à l'aise avec l'univers numérique qui a fini par apprendre à utiliser la plateforme eVisitNB et qui éprouvera des difficultés avec celle de Foundever, chaque personne âgée qui a perdu son médecin de famille et qui en est venue à apprécier les services d'eVisitNB, chaque personne à qui l'on dira qu'aucun service n'est offert dans son cas et qu'elle doit appeler son médecin de famille, et chaque personne qui a perdu l'accès au service de suivi.

La liste se poursuit. D'ici aux prochaines élections, la première ministre risque d'avoir mis 200 000 ou 300 000 personnes du Nouveau-Brunswick en colère. La première ministre dirait-elle aux gens du Nouveau-Brunswick, et même aux gens de Miramichi, surtout aux membres du personnel infirmier dont la rémunération sera réduite, si elle était au courant de la réduction le 16 février dernier, lorsque...

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je n'ai pas encore rencontré une seule personne du Nouveau-Brunswick qui soit mécontente de l'annonce à propos de nos nouvelles cliniques. Il suffit de se rendre dans une collectivité pour constater que l'ambiance a changé. La première ministre et moi-même avons assisté à la réunion de la Société médicale la fin de semaine dernière, et les membres



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

nous ont confirmé que l'atmosphère avait changé. L'atmosphère a vraiment changé. Les médecins de famille sont plus heureux dans leur cabinet. Ils recrutent davantage de personnel. Nous avons reçu des rapports des gens de notre ministère qui ont discuté avec des médecins, des rapports selon lesquels plus de 60 médecins embauchent davantage de soignants. Nous avons parlé du nombre de personnes sans médecin de famille. Nous avons hérité de la situation actuelle du gouvernement précédent. Les choses évoluent, Madame la présidente. Nous constatons une augmentation du nombre de personnes prises en charge. Nous disposerons de statistiques additionnelles sous peu. Nous communiquerons ces statistiques plus fréquemment. Voilà une excellente nouvelle. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'en parler.

**M. Hogan** (Woodstock-Hartland, PC) : Les choses changent, Madame la présidente. Quelque 40 000 personnes du Nouveau-Brunswick de plus n'ont pas de médecin de famille, et le ministre de la Santé ignore le nombre de médecins de famille dont nous avons besoin au Nouveau-Brunswick. Comme nous le savons, plus tôt cette année, la première ministre fouillait ma page Facebook et disait aux gens qu'elle avait encore des questions à propos d'eVisitNB, avant de déclarer qu'elle avait examiné le contrat et approuvé l'entente conclue avec Foundever, une entente qui consiste à payer davantage une compagnie américaine simplement pour verser une rémunération moindre au personnel infirmier du Nouveau-Brunswick et envoyer davantage de profits aux États-Unis. Elle est le genre de première ministre que Trump aime.

La première ministre sera peut-être intéressée d'apprendre que la demande d'accès à l'information de l'opposition concernant eVisitNB a été reportée à après la fin de la session de l'Assemblée législative. Toutefois, il y a une excellente nouvelle : Nous avons obtenu, grâce à une autre demande d'accès à l'information, des renseignements qui montrent que la première ministre savait, dès le 23 janvier, que l'entente avec Foundever était un cafouillage et qu'elle avait demandé une prolongation du contrat avec eVisitNB. Pourtant, le 16 février, elle a donné à Foundever son appui complet et enthousiaste. La première ministre expliquerait-elle aux gens qui s'appêtent à voir leur système de soins virtuels être...

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, y a-t-il eu une baisse des salaires du personnel infirmier? Je ne le pense pas. La première ministre a signé un contrat avec notre syndicat des infirmières et infirmiers prévoyant des augmentations de salaire, et c'est l'un des contrats les mieux rémunérés du Canada atlantique. Cela vaut pour notre personnel infirmier et nos médecins. Le député de l'opposition ferait bien de vérifier ses renseignements. Je le dis simplement.

Nous avons connu une période de transition. Je suis reconnaissant à eVisitNB d'avoir contribué à la prestation de soins virtuels pendant cette période de transition de trois mois. Nous avons signé un contrat. Il n'est pas possible qu'une compagnie puisse proposer un



## Questions orales

service dans deux semaines. Foundever offrira un service fiable à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Les gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas à craindre quoi que ce soit. Merci à eVisitNB d'avoir couvert la période en question. Merci beaucoup de nous avoir permis de poursuivre avec un nouveau prestataire. Merci beaucoup.

### ÉNERGIE

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. J'aimerais changer le sujet légèrement et parler d'un projet de loi que le gouvernement a proposé et qui vise la création d'un poste de défenseur des consommateurs du secteur énergétique. Bon, le titre semble peut-être prometteur pour les clients d'Énergie NB, mais c'est à l'examen des détails que les choses se gâtent. Nous savons que le bureau sera situé à Saint John, et l'on affirme qu'il sera accessible au public. Il ne fait aucun doute que le bureau servira de guichet unique où les clients pourront déposer des plaintes au sujet de factures d'électricité élevées, mais il ne fera absolument rien pour les réduire. Comme l'a dit le ministre, il ne veut pas, à titre de député, prendre les appels. Le ministre aurait-il l'obligeance de nous indiquer combien coûtera le nouveau bureau? Le nouveau bureau entraînera-t-il une hausse des tarifs d'électricité pour la clientèle d'Énergie NB?

**L'hon. K. Chiasson** (Tracadie, ministre des Affaires autochtones, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je crois que les parlementaires du côté de l'opposition ont reçu une bonne séance d'information de la part du ministère la semaine dernière. La question des coûts faisait partie des sujets abordés. Les coûts liés au poste de défenseur seront effectivement un peu plus élevés que ceux liés au poste d'intervenant public. Or, au bout du compte, la mesure sera sans incidence sur les coûts. Le financement se fera de la même façon que dans le cas des activités de l'intervenant. Énergie NB, Liberty et le secteur gazier contribueront aussi à soutenir les activités du bureau du défenseur. Au bout du compte, le service que fournira le défenseur en vaudra grandement la peine. Les consommateurs auront une voix lorsqu'Énergie NB comparâtra devant la CESP pour discuter de l'augmentation des tarifs. Merci beaucoup.

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, PC) : La réponse du ministre était très intéressante, Madame la présidente. Il a dit que le nouveau poste coûterait un peu plus cher. Or, le défenseur des consommateurs coûtera deux fois plus que l'intervenant public actuel. Son coût sera le double de celui du mécanisme actuellement en place par l'intermédiaire de l'intervenant public, sans que cela change quoi que ce soit. Cela ne fera pas baisser les tarifs ni les factures des clients. La personne remplira essentiellement les mêmes fonctions que l'intervenant public actuel, à l'exception du fait qu'elle sera déchargée des dossiers portant sur les préoccupations industriels, et recueillera essentiellement les plaintes des clients résidentiels.

Madame la présidente, les parlementaires du côté du gouvernement peuvent formuler les choses comme ils le veulent. La réalité, c'est que les tarifs d'Énergie NB montent en flèche,



## Questions orales

et ils ne font rien à cet égard. Le défenseur des consommateurs est simplement un écran de fumée détournant l'attention des factures et des tarifs élevés, et les parlementaires du côté du gouvernement restent les bras croisés et ne font rien. La première ministre aurait-elle l'obligeance d'expliquer pourquoi, alors que les gens du Nouveau-Brunswick paient des factures d'électricité plus élevées, il faudra payer le double pour obtenir moins de service?

**L'hon. K. Chiasson** (Tracadie, ministre des Affaires autochtones, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je vais contester un peu les propos du député d'en face à propos de l'intervenant et du défenseur. Ce sont deux rôles distincts. Je pense que cela a été mentionné pendant la séance d'information à laquelle vous avez assisté la semaine dernière, et vous devriez le comprendre pour avoir déjà fait partie du gouvernement. L'intervenant représentait l'ensemble du secteur. En fait, la voix des consommateurs et celle des petites entreprises n'étaient pas entendues comme elles auraient dû l'être.

Bien sûr, nous sommes très préoccupés par la hausse du coût de l'électricité. Nous sommes préoccupés par la qualité du service qu'obtiennent vraiment les clients résidentiels lorsqu'ils communiquent par téléphone avec Énergie NB ou lorsqu'ils se présentent à notre bureau. C'est la raison pour laquelle nous créerons le poste de défenseur des consommateurs. Ce sera pour faire en sorte que les voix des clients soient entendues lorsque le défenseur comparaitra devant la CESP.

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, PC) : Madame la présidente, en ce qui concerne Énergie NB, les gens du Nouveau-Brunswick ne se soucient pas d'avoir une voix au chapitre. Ils veulent la réduction des tarifs. Ils veulent la réduction des factures.

Prenons un exemple concret. C'est la fin du mois, et vous recevez votre facture d'Énergie NB. Après avoir surmonté le choc initial, vous composez le numéro sans frais pour comprendre pourquoi votre facture est si élevée. Comme réponse, une personne à Énergie NB vous répond en vous conseillant de baisser la température dans votre maison, de faire cuire le pain à 325 °F plutôt qu'à 350 °F, d'utiliser une lampe de poche et, peut-être, d'essayer de prendre des douches froides. On dit : Faites tout cela pour réduire votre consommation d'électricité.

Ayant l'impression d'être dans une impasse, vous appelez le défenseur, la grande nouveauté que présente le gouvernement. Les clients peuvent-ils s'attendre à ce que le défenseur fasse diminuer leur facture? Le défenseur ne fera-t-il, au contraire, que les renseigner davantage sur les raisons pour lesquelles leur facture est si élevée ou leur dire pourquoi ils devraient, d'abord et avant tout, être contents de payer une facture plus élevée? Comment le défenseur contribuera-t-il concrètement à rendre la vie plus abordable pour les gens du Nouveau-Brunswick? Expliquez-moi cela.

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Madame la présidente, alors que l'ancien gouvernement n'a rien



## Questions orales

fait pour Will, Josh, Jaren, Carter, Connor, Cameron, Rachel et Dylan, notre gouvernement a réduit leur facture d'électricité de 10 %. Nous savons que les gens du Nouveau-Brunswick éprouvent des difficultés à payer leur facture d'électricité. C'est pourquoi il était consternant d'entendre que, dans la réponse de l'opposition officielle au budget, l'une des deux ou trois suggestions qu'elle proposait consistait à augmenter les factures d'électricité. Le député d'Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills a proposé l'imposition d'une taxe sur les factures d'électricité. Nous faisons baisser les factures d'électricité, alors que l'opposition veut que les gens du Nouveau-Brunswick paient davantage.

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

**M. Coon** (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, aujourd'hui, le vérificateur général a révélé qu'Énergie NB n'avait effectué aucune analyse des solutions de rechange au projet de centrale alimentée au gaz et au diesel à Tantramar avant de conclure une entente pour en confier la construction à des Américains. Étonnamment, Énergie NB, qui doit fournir une capacité additionnelle d'ici à 2028, n'a analysé les risques et les avantages des solutions de rechange à la combustion de diesel et de gaz fossiles qu'après la conclusion de l'entente. La priorité est alors devenue la défense de la décision du service public d'aller de l'avant avec la construction d'une centrale alimentée aux combustibles fossiles, ce que tente de faire ce dernier depuis.

Madame la présidente, les documents de planification d'Énergie NB faisaient état de multiples solutions de rechange. Parmi les autres options envisagées, il y a la réponse à la demande et le stockage d'énergie par batteries, mais Énergie NB n'a pas effectué l'analyse nécessaire avant de conclure l'entente avec ProEnergy. De la part du service public, cela révèle une préoccupation pour ses propres intérêts au détriment de l'intérêt public. La première ministre commandera-t-elle une étude indépendante sur les risques et les avantages des solutions de rechange à la construction de la centrale alimentée au gaz et au diesel?

**L'hon. K. Chiasson** (Tracadie, ministre des Affaires autochtones, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Nous prenons acte du rapport du vérificateur général concernant le coût du projet. Je pense qu'il est important de souligner que, à un moment où chaque province cherche à accroître sa production d'électricité, les coûts réels associés à la réalisation d'un projet sont vraiment, très élevés.

Ici, au Nouveau-Brunswick, le projet RIGS présente deux avantages. Premièrement, il permettra évidemment d'ajouter de nouvelles capacités de production au réseau énergétique. Deuxièmement, cette nouvelle source d'énergie servira de réserve pendant qu'Énergie NB fait la transition vers un réseau énergétique plus vert. La Nouvelle-Écosse entend tirer parti du projet RIGS. Elle veut en obtenir une capacité de 100 MW. Elle cherche, en fait, à mettre en oeuvre son propre projet RIGS. C'est aussi le cas de l'Île-du-Prince-Édouard. Vous savez, lorsque, en tant que province, nous examinons de tels projets,



## Questions orales

sur qui nous appuyons-nous pour assurer la surveillance et veiller à la rentabilité économique du projet? Nous nous appuyons sur la CESP. Merci.

**M. Coon** (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, Énergie NB et le député d'en face choisissent de faire fi de la révolution des batteries qui bouleverse les idées reçues en matière de planification de l'énergie électrique partout dans le monde. Une telle technologie remplace les centrales de pointe alimentées aux gaz fossiles et fait diminuer — diminuer — les tarifs d'électricité. Au cours des deux dernières années seulement, le coût des batteries à grande échelle a connu une chute considérable. Énergie NB n'a pas tenu compte de la réalité, car les chiffres utilisés remontent à bien avant cette baisse. La qualité des batteries à grande échelle s'est considérablement améliorée, et leur durée de vie est maintenant encore plus longue. En Australie, par exemple, les batteries résidentielles raccordées au réseau jouent de plus en plus le rôle que jouaient auparavant les gaz fossiles. Elles permettent de combler les manques en matière de production d'énergie renouvelable, de faire baisser les prix de l'électricité et de réduire les émissions dommageables pour l'environnement. Énergie NB ne tient pas non plus compte du fait que, en 2028, l'usine de Irving située près des chutes réversibles retranchera 50 MW à la demande sur le réseau et ajoutera 90 MW de nouvelle capacité à celui-ci. Madame la présidente, la première ministre suspendra-t-elle la relation avec ProEnergy avant...

**L'hon. K. Chiasson** (Tracadie, ministre des Affaires autochtones, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je tiens simplement à fournir un petit éclaircissement à l'égard du rapport qui a été déposé ce matin. Il y a une raison pour laquelle la CESP devait entendre Énergie NB. Elle devait obtenir une garantie qu'une entente était en place. Dans l'avenir, la CESP ne tiendra pas d'audience à l'égard d'un projet si aucune entente n'a été conclue. Bien sûr, il ne s'agira pas d'un cas isolé. Si c'était le cas, la CESP aurait de nombreux projets à examiner. Nous devons veiller à ce qu'une entente est en place et qu'elle satisfait à un grand nombre de critères. Dans le présent cas, les critères étaient satisfaits. Encore une fois, je reviens au projet RIGS et au fait que le ministre de l'Énergie ne cesse de répéter que, sans le projet RIGS, Énergie NB ne serait pas en mesure d'exploiter l'énergie éolienne, une initiative à laquelle participent les Premières Nations. L'énergie éolienne sera utilisée comme réserve d'énergie et serait très avantageuse pour Énergie NB et pour nous dans l'avenir. Merci beaucoup, Madame la présidente.

### CLINIQUES DE SOINS COMMUNAUTAIRES

**M. Russell** (Miramichi-Ouest, PC) : Madame la présidente, une femme âgée de notre circonscription, qui a eu le cancer il y a quelques années, a communiqué avec nous. Elle ne se sentait pas bien récemment et craignait une récurrence de la maladie. Elle n'a pas de médecin de famille. Comme elle se sentait très mal, elle s'est rendue à l'hôpital, situé à une heure de chez elle, et, après avoir attendu 18 heures, elle est retournée à la maison. Elle nous a dit qu'elle se sentait découragée et qu'elle resterait désormais chez elle parce qu'elle



## Questions orales

ne pouvait obtenir de l'aide nulle part. Rester chez elle et mourir? Sa frustration a causé tant de peur. À l'exception des vieilles cliniques auxquelles on a donné un coup de peinture avant de les annoncer comme étant nouvelles, quelles cliniques les gens de ma circonscription peuvent-ils s'attendre à voir?

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, comme je l'ai signalé plus tôt, nous augmentons le nombre de personnes prises en charge. Il est difficile de parler de la situation de chaque patient sans médecin de famille, sauf pour exprimer ma préoccupation. Vous savez, il s'agit du point d'accès aux soins de santé dans notre province. Nous prenons la situation très au sérieux. En fait, fournir davantage de soins primaires grâce à des cliniques efficaces constituait l'un des engagements de notre campagne électorale. De nouvelles cliniques ouvrent leurs portes, de nouvelles personnes arrivent et de nouveaux diplômés intègrent le système. De nouvelles personnes du Québec et d'ailleurs dans le monde viennent s'établir ici. L'enthousiasme est palpable. Nous avons parlé à nos voisins lors d'une récente réunion de la Société médicale, qui cherchaient à comprendre ce qui avait changé. Ils demandaient : Qu'est-ce qui explique cet enthousiasme? Pourquoi des gens viennent-ils dans votre province pour s'occuper des gens du Nouveau-Brunswick et du patient dont vous avez parlé aujourd'hui? Merci beaucoup, Madame la présidente.

**M. Russell** (Miramichi-Ouest, PC) : Madame la présidente, selon le dictionnaire *Webster's*, le mot « nouveau » désigne quelque chose qui a été créé récemment ou qui est apparu récemment et a comme synonymes des mots comme « récent » et « moderne ». On donne comme exemple une nouvelle voiture. Le mot est défini comme quelque chose qui n'a été vu, utilisé ou connu que depuis peu de temps, et l'on donne comme synonymes « inédit » ou « inconnu ». On donne comme exemple une nouvelle expérience. Le mot est défini comme quelque chose qui est différent de ce qui existait auparavant ou de l'ancien, et dont les synonymes pourraient être « différent » et « frais ». Par exemple, le fait de prendre un nouveau départ. Le mot est défini comme quelque chose qui n'a aucun lien antérieur et qui n'est pas déjà connu, et l'on propose comme synonyme le mot « inutilisé ». On donne comme exemple un nouvel employé.

Maintenant que le ministre connaît la véritable définition du mot « nouveau », je repose la question suivante : À quelles nouvelles cliniques les gens de ma circonscription peuvent-ils s'attendre?

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais au tout nouveau député, qui, je vais le dire, n'est pas si nouveau... Nous n'avons visité aucun endroit où l'on nous a fait part de préoccupations quant à ce qui était nouveau, ancien, amélioré ou autre. Les villes sont satisfaites de recevoir l'attention et les ressources que les RRS accordent aux cliniques. De nouveaux praticiens et des patients qui sont nouvellement pris en charge, selon moi, constituent du nouveau. Je suis très heureux



## Questions orales

de continuer à travailler en ce sens et j'ai hâte de voir davantage de cliniques. Je ne pense pas avoir entendu qui que ce soit dire qu'il ne veut pas que nous venions dans sa ville annoncer de nouvelles cliniques. Si une personne laisse entendre qu'elle ne veut pas que nous le fassions dans leur ville, veuillez m'en faire part aujourd'hui, car il y a de nombreuses personnes qui attendent leur tour. Merci beaucoup, Madame la présidente.

**M. Russell** (Miramichi-Ouest, PC) : Madame la présidente, des gens attendent des soins pendant des mois, voire des années. De nombreuses personnes n'ont pas du tout accès aux soins, et elles sont obligées de rester chez elles lorsqu'elles sont malades et seules. Savoir ou soupçonner que son cancer est revenu sans avoir nulle part où se tourner, ce n'est pas un système de soins de santé. C'est de la torture. Dans ce cas-ci, il n'est pas question de coûts. Il s'agit plutôt de l'absence de soins et du manque de solutions pour régler la situation. Où seront construites les nouvelles cliniques? Rappelez-vous que nous connaissons maintenant tous la définition du mot « nouveau ».

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, le plus difficile, c'est être chez soi et ne pas savoir où se tourner. Une clinique de soins virtuels sera disponible à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Je m'en réjouis. Grâce aux annonces que nous faisons, plus de personnes ont accès à des soins. Je suis très sensible au fait que certaines personnes du Nouveau-Brunswick n'ont peut-être pas de fournisseur de soins primaires aujourd'hui, mais ils recevront des soins primaires à l'avenir. Nos chiffres montrent que c'est le cas. Nous continuons à travailler en ce sens.

En fait, nous avons parlé d'occasions, dans la circonscription du député d'en face, de permettre à des cliniques de se regrouper et de fonctionner selon un modèle collaboratif. J'ai grand espoir quant à notre capacité d'innover et d'adapter notre façon de faire. Notre gouvernement fait preuve de souplesse. Nous continuerons d'agir ainsi à l'avenir. Nous faisons preuve de souplesse à l'égard de nos cliniques de soins collaboratifs depuis le début. Merci beaucoup.

**La présidente** (L'hon. M<sup>me</sup> Landry) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

